



La ville de Kinshasa, capitale de la république démocratique du Congo (RDC), est située sur la rive gauche du fleuve Congo et exerce plusieurs fonctions, notamment administrative, industrielle, commerciale, culturelle et touristique. C'est une mégapole de 12 millions d'habitants. La population n'était que de 1 600 habitants en 1920, mais en 1959, juste avant l'indépendance, elle est passée à environ 400 000 personnes, et après l'indépendance, le taux de croissance de la population a encore augmenté, avec une croissance moyenne de la population de 5 % par an.

La Régie d'assainissement de Kinshasa (RASKIN), anciennement appelée Régie d'assainissement et des travaux publics de Kinshasa (RATPK), est l'organe technique du gouvernement provincial chargé de l'assainissement et de la gestion des déchets dans la ville de Kinshasa. Elle est sous tutelle du ministère provincial ayant en charge l'environnement. Les services de gestion des déchets de la ville de Kinshasa ont été soutenus par l'Union européenne, à travers le Projet d'appui et de réhabilitation des infrastructures routières en RDC et d'amélioration de l'assainissement urbain de Kinshasa, en sigle PARAU, pendant de nombreuses années, mais maintenant que le projet est terminé, la gestion des déchets solides est devenue déplorable par manque de ressources financières. Pour remédier à cette situation, la ville a commencé à introduire une taxe d'assainissement.

### Informations de base

Population	12 millions (estimée en 2017 par l'étude de la JICA relative au Plan directeur de transport pour Kinshasa)
Croissance de la population (% annuel)	5 (moyenne depuis l'indépendance de 1960)
Superficie (kilomètres carrés)	9 965 (ville-province) ; 583 (zone urbaine)
Climat	Tropical humide avec une saison sèche (de mi-mai à août) et une saison des pluies nettement marquée (septembre à mi-mai)
Principales industries	Administration, commerce, transports, agriculture (maraichage), industries manufacturières (fabrication du pain, brasserie, métallurgie, cosmétique, pharmaceutique, plastique...), tourisme, culture, sport
Monnaie*	1 USD = 1 640,31 CDF (Franc congolais) (juin 2019)

Source : \* Oanda.com

### Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

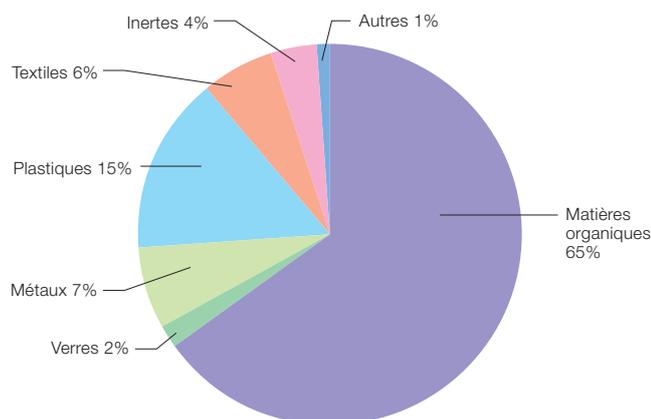
Rubrique	Présentation générale
----------	-----------------------

#### Système institutionnel

Système juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Légalement, les municipalités (communes) sont tenues de collecter, transporter et éliminer les déchets, et de construire des installations de traitement. Mais à Kinshasa, elles ne disposent pas des moyens financiers pour faire face à cette problématique.</li> <li>● Il existe l'édit 003/2013 du 9 septembre 2013 relatif à l'assainissement et à la protection de l'environnement et de nombreux arrêtés du gouvernement provincial relatifs à la gestion des déchets dans la ville de Kinshasa.</li> <li>● Il existe aussi l'ordonnance-loi n° 13/001 du 23 février 2013 fixant les impôts, droits, taxes et redevances des provinces et des entités territoriales décentralisées ainsi que leurs modalités de répartition, et instituant la taxe d'assainissement, d'enlèvement des déchets et ordures ménagères.</li> </ul>
Politique/Plan	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La Politique nationale d'assainissement (PoNA) a été formulée en 2013, et les déchets solides sont l'un des secteurs concernés. Une stratégie nationale d'assainissement (en projet) pour sa mise en œuvre a été préparée en 2017, mais elle n'est pas encore appliquée.</li> </ul>
Système de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Au niveau central, le ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), à travers la direction d'Assainissement (DAS), est responsable de la gestion des déchets municipaux en ce sens qu'il est chargé de réglementer le sous-secteur des déchets solides.</li> <li>● Dans la ville de Kinshasa, la RASKIN a la charge de la GDS.</li> <li>● Dans le cadre de la décentralisation, les communes s'occupent des aspects opérationnels de la GDS.</li> </ul>

#### Système technique

Quantité de déchets produits et caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Si la quantité de déchets produits par personne est de 0,7 kg/personne/jour et que la population est de 12 millions d'habitants, la production de déchets par jour serait de 8 400 tonnes. Le taux de collecte organisée est estimé à 25 %.</li> <li>● Taux d'humidité : 60-70 %.</li> <li>● Composition des déchets municipaux à Kinshasa :</li> </ul>
--	--



Stockage et élimination / Collecte et transport / Balayage des rues

- Des ONG ou des MPE (micro- et petites entreprises) collectent, moyennant paiement par les ménages, les déchets par charrette à bras, etc. et les transportent vers les 61 stations de transfert installées par le projet de l'UE.
- Dans les stations de transfert, les déchets sont transportés par des camions multibennes ou camions à benne basculante de la RASKIN vers le site d'élimination finale à environ 35 km (approximativement 1 heure) du centre-ville (Gombe).
- En raison de la détérioration et des pannes, peu d'équipements fournis par l'UE peuvent encore être utilisés. Par conséquent, il y a une pénurie de matériel.
- La route principale est généralement maintenue propre par les balayeuses. Outre la RASKIN, environ 60 ONG nettoient les routes dans cinq communes sur financement du BCECO, une agence connexe du ministère des Finances.



Charrettes à bras utilisées pour la collecte primaire



Station de transfert installée par l'UE



Collecte de matériaux recyclables à la station de transfert



Camions multibennes donnés par l'UE (véhicules porte-conteneurs)



Balayeuse de voirie



Camions de ramassage nouvellement obtenus (en blanc)

Traitement  
intermédiaire /  
Recyclage

- De petits recycleurs de plastique, de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et de compost - souvent dénommés « ONG » - s'établissent progressivement. La ville de Kinshasa les soutient en leur prêtant des terrains gratuitement.



Recyclage des DEEE



Recyclage des matières plastiques

Élimination  
finale

- Le site d'élimination finale construit par l'UE est situé à 35 km à l'est du centre de la ville. La quantité de déchets collectée par la RASKIN est d'environ 1 500 tonnes/jour (estimation), et certains déchets sont transportés directement à la décharge par les producteurs de déchets.
- Le site d'élimination est équipé de barrières, de portails, d'ateliers avec des bureaux et d'équipement léger. Toutefois, il n'a pas été installé de machine de pesage.
- Il n'y a aucun récupérateur de déchets actif sur le site. Cependant, la ville reçoit en parallèle de nombreuses demandes d'opérateurs, notamment pour la production d'énergie.



Site d'élimination



Équipement lourd (compacteur pousseur Bomag à pied de mouton) sur le site d'élimination (hors service)

Rubrique	Présentation générale
<b>Système financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Actuellement, les producteurs de déchets tels que les ménages et les magasins payent directement les collecteurs de déchets.</li> <li>● La RASKIN fonctionne avec le budget général du gouvernement provincial de Kinshasa.</li> <li>● Une Régie provinciale appelée « FONAK » a été mise en place pour percevoir les redevances pour le secteur de l'assainissement. À ce jour, elle commence à récolter quelques fonds de la part des partenaires.</li> </ul>
<b>Considérations environnementales et sociales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● En raison du déversement des déchets au bord des routes et dans les canalisations, l'environnement sanitaire des zones résidentielles modestes ou pauvres est particulièrement mauvais.</li> </ul>
<b>Soutien des donateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'Union européenne (UE) a contribué à l'amélioration des routes en terre dans les provinces de l'ex Bandundu, Equateur et Kasai-Occidental et à l'amélioration de l'assainissement urbain de 2008 à 2015. Elle a couvert toutes les dépenses nécessaires telles que l'acquisition des équipements, les réparations et entretiens, la réhabilitation des routes, la construction des collecteurs, le curage, la construction et l'exploitation des stations de transfert, la construction et l'exploitation du CET (route d'accès, casiers et bassins de lagunage) et les salaires du personnel. Le projet a été repris par la RASKIN pour le volet GDS.</li> <li>● La Banque mondiale compte mettre en œuvre deux projets dans le secteur de l'hygiène. Le premier est spécialisé dans la pré-collecte, collecte, évacuation et valorisation des déchets solides dans les communes de Kimbanseke, Masina, Ndjili, Kisenso, Matete, Lemba, Limete et Mont-Ngafula. Le second est un projet de construction d'une station de traitement des boues de vidange dans la ville de Kinshasa.</li> <li>● L'Agence française de développement (AFD) compte également mettre en œuvre un projet de pré-collecte, collecte, évacuation et valorisation des déchets solides dans deux quartiers de Limete et un quartier de Masina.</li> </ul>
<b>Améliorations nécessaires (par ordre de priorité)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● En ce qui concerne la collecte des déchets, le matériel fourni par le projet de l'UE est en quantité limitée en raison notamment de la détérioration et les déchets s'accumulent dans la communauté. Du point de vue de la santé publique, il est également urgent d'apporter des améliorations pour prévenir la propagation des maladies infectieuses d'origine hydrique.</li> <li>● En ce qui concerne le site d'élimination finale, comme le site construit par l'UE est en activité, le besoin d'aide d'urgence est faible. Toutefois, étant donné que la ville a une population de plus de 10 millions d'habitants et devrait atteindre presque 20 millions en 2030, il y a grandement besoin d'un plan pour construire de multiples sites d'élimination.</li> <li>● À l'heure actuelle, il n'y a que quelques petites entreprises de recyclage, mais compte tenu de la taille de la ville et de la quantité de déchets, le besoin de réduire les déchets par le traitement intermédiaire et le recyclage dans l'avenir semble grand.</li> <li>● Dans l'avenir, on prévoit que l'activité économique va se développer et que l'urbanisation se poursuivra. Étant donné la grandeur de l'échelle, il est important de développer précocement un système juridique pour les déchets difficiles à traiter.</li> <li>● Une série de projets de type programme, tels que l'assistance à la préparation d'un plan directeur, la coopération technique et la coopération financière pour la mise en œuvre d'un plan directeur, est recommandée à Kinshasa.</li> </ul>

## Quantité de déchets à chaque étape du flux de déchets\*

Flux des déchets	Quantité** (tonnes/jour)	Remarques
① Production de déchets	8 400	Déchets générés dans les maisons, bureaux, commerces, restaurants, etc.
② Dépôt pour la collecte	N/A	Déchets déposés pour les services de collecte.
③ Système individuel d'élimination	N/A	Élimination aux sources de production, par exemple incinération ou enfouissement.
④ Recyclage à la source	N/A	Réutilisation des matériaux, compostage, vente à des recycleurs.
⑤ Collecte et transport	2 100	Quantité de déchets collectés et transportés.
⑥ Dépôt sauvage	N/A	Déchets déposés illégalement dans des lieux inconnus.
⑦ Traitement	N/A	Recyclage des matériaux, compostage, incinération, etc.
⑧ Recyclage/Réduction	N/A	Quantité de déchets recyclés et/ou réduits par recyclage des matériaux, compostage, incinération, etc.
⑨ Résidus	N/A	Résidus provenant des installations de traitement.
⑩ Site d'élimination finale	N/A	Quantité de déchets mis en décharge.
⑪ Recyclage	N/A	Recyclés sur les sites d'élimination.
⑫ Élimination finale	N/A	Quantité de déchets finalement éliminés sur les sites d'élimination.

\* Basé sur le diagramme de flux de déchets en page 1 de l'annexe.

\*\* Les chiffres incluent des valeurs estimées.

## Emplacement des installations de gestion des déchets et photos associées



Site d'élimination finale